

Commune de MONTBERT
SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 3 avril 2023
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 28 mars 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – BENOIT Frédéric - DOUILLARD Christophe - BACHELIER Yves – LELIEVRE Véronique - BERTON Sylvie – ARNAUD Marie-Hélène – DE BOURMONT Marie-Agnès - GUILLET Manuela – HERBERT Véronique – ROUYER Mickaël – TEMPLIER Jérémie – HEGRON Gildas – NICOLLE Jimmy – BISAZZA Romain - AIRIAUD Catherine – HAMON Christophe – GOSSEYE Paul – DUQUESNE Laurent

Etaient absents : Mme Béatrice MAUDET (pouvoir à M Jean-Jacques MIRALLIÉ) – Mme Catherine BERTHO (pouvoir à Mme Véronique LELIEVRE) - Mme Noémie BABONNEAU-VALLET (excusée) – M Yohann BOURÉ (excusé)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil du 9 mars 2023

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 9 mars 2023

2 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ainsi, Monsieur le Maire présente les décisions suivantes :

- Décision n° 2023-12 : Demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement communal à hauteur de 50 000 € pour financer la construction du Pôle Enfance – partie accueil périscolaire / ALSH
- Décision n° 2023-13 : Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 43 870 € pour financer la réalisation de l'atlas de la biodiversité communal

3 – Finances :

3.1 – Etude et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022 (budget communal et budgets annexes Lotissements du Moulin Bleu et du Moulin Garreau) – affectation des résultats 2022 :

Pour le budget communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget communal 2022 dressé par Monsieur le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire se retire, ensuite, pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2022 de la commune de Montbert qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalisations de l'exercice – Recettes	3 146 898.47 €	1 452 216.33 €
Réalisations de l'exercice – Dépenses	2 575 666.49 €	2 060 629.08 €
Résultat de l'exercice	571 231.98 €	- 608 412.75 €
Résultat 2021 reporté	328 745.48 €	729 347.86 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	899 977.46 €	120 935.11 €
Solde des restes à réaliser 2022		147 723.59 €
Résultats globaux	899 977.46 €	268 658.70 €
EXCEDENT GLOBAL 2022	1 168 636.16 €	

Points importants du compte administratif 2022 du budget communal :

En section de fonctionnement, **les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 146 898.47 €** ; ce qui représente un taux de réalisation de 103.30 % par rapport aux crédits budgétisés en 2022 (hors écritures d'ordre).

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement ont évolué de + de 8.60 % par rapport à 2021. Elles représentent **942 € par habitant** (en comparaison la moyenne de la strate est de 941 € par habitant en 2021).

Les postes de recettes les plus importants sont :

- Les recettes « impôts et taxes » à savoir les impôts locaux et les dotations versées par Grand Lieu Communauté qui représentent 61.44% des recettes de fonctionnement pour un montant de 1 933 501 €.
- Les dotations et participations avec notamment la Dotation Globale de Fonctionnement qui représentent 17.73% pour 557 923.13 €
- Les produits des services, qui correspondent aux participations acquittées par les usagers pour l'utilisation des services périscolaire, restaurant scolaire, ALSH, micro-crèche, ... représentant 16.78% des recettes de fonctionnement pour une somme de 528 079.49 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, celles-ci s'élèvent à 2 575 666.49 € ; ce qui représente un taux de réalisation de 94.64% par rapport aux crédits budgétisés en 2022 (hors écritures d'ordre et virement à la section d'investissement).

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 772 € par habitant (en comparaison de la moyenne de la strate de 770 € en 2021).

Les postes de dépenses les plus importants sont :

- Les charges de personnel pour un montant de 1 382 460.63 €, soit 53.67% des dépenses globales de fonctionnement.
- Les charges à caractère général représentent 30.14% des dépenses de fonctionnement pour un montant de 776 290.90 €. Ces charges correspondent aux dépenses annuelles récurrentes nécessaires au fonctionnement des services (eau, alimentation, entretien des bâtiments, maintenance, frais d'assurances, ...).

- Les autres charges de gestion courante à savoir le versement des indemnités aux élus, la participation communale à l'OGEC, les subventions aux associations, s'élèvent à 309 907.75 € et représentent 12.03% des dépenses de fonctionnement.

En section d'investissement, **les recettes d'investissement s'élèvent à 1 452 216.33 €.**

Ces recettes d'investissement sont constituées principalement par l'excédent de fonctionnement capitalisé 2021 à hauteur de 530 000 €, par la perception du FCTVA et de la taxe d'aménagement pour un montant global de 354 466.63 € et par le versement de subventions pour 420 544.40 €.

Au niveau des dépenses d'investissement, celles-ci atteignent un montant de 2 060 629.08 €

Les dépenses d'investissement 2022 sont :

- 823 842.25 € au titre de la réhabilitation et l'extension de la mairie
- 219 019.20 € au titre du remboursement du capital des emprunts
- 201 165.81 € au titre de la construction du Pôle Enfance (frais d'études et mission de maîtrise d'œuvre)
- 198 219.00 € au titre de l'opération de redynamisation du centre bourg, avec notamment l'acquisition du terrain appartenant à Mme RELAIX au prix de 132 855 €
- 190 414.03 € au titre des travaux de réhabilitation des vestiaires foot
- 118 641.54 € au titre des travaux de voirie (solde aménagement rue des roses, reprofilage et revêtement la Grande Lande, aménagements sécuritaires Chez Garreau / Les Croix, cheminement piéton rue des Grands Fiefs, programme de voirie 2022 avec la Route de la Pintière – de la Péraudière au Pont Bonnet, de la Grande Lande à la Pierre Folle)
- 100 039.86 € au titre des travaux d'assainissement rue de la Jarrie
- 98 850.62 € au titre de l'acquisition de divers matériels ou équipements (tondeuse pour 31 200 €, mini-bus pour 24 950 €, petits matériels pour les différents services, matériels informatiques, ...)
- 36 806.65 € au titre de travaux sur les bâtiments communaux (reprise toiture église, accessibilité)
- 17 351.00 € au titre des frais d'études (diagnostic énergétique bâtiments communaux, schéma directeur défense incendie, modification du PLU, ...)
- 13 172.18 € au titre de dépenses diverses avec notamment l'aménagement de l'arboretum et l'installation de jeux sur l'espace vert rue de la Cure
- 43 106.94 € au titre des écritures d'ordre

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement doit être affecté lors du vote du budget primitif 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'affectation définitive du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 899 977.46 € sur le budget primitif 2023 de la manière suivante :

- R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 500 000 €
- R 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 399 977.46 €

Pour le budget annexe Lotissement du Moulin Bleu :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe lotissement communal « le Moulin Bleu » 2022 dressé par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire se retire, ensuite pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement communal « le Moulin Bleu » qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalisations de l'exercice – Recettes	35 791.61 €	77 401.17 €
Réalisations de l'exercice – Dépenses	95 734.51 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	- 59 942.90 €	77 401.17 €
Résultat 2021 reporté	547 284.80 €	- 77 401.17 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	487 341.90 €	0.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'affectation définitive du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 487 341.90 € sur le budget primitif 2023 de la manière suivante :

- R 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 487 341.90 €

Pour le budget annexe Lotissement du Moulin Garreau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe lotissement communal « le Moulin Garreau » 2022 dressé par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire se retire, ensuite pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement communal « le Moulin Garreau » qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalisations de l'exercice – Recettes	436 665.50 €	0.00 €
Réalisations de l'exercice – Dépenses	436 665.50 €	436 665.50 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	- 436 665.50 €
Résultat 2021 reporté	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	0.00 €	- 436 665.50 €

3.2 – Fixation des taux d'imposition 2023 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la réforme de la fiscalité locale, depuis le 1er janvier 2022 les communes votent uniquement les taux de taxes foncières et que le taux de la taxe d'habitation est resté figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir les taux appliqués en 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.17 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18.50%

3.3 – Clôture du budget annexe Lotissement du Moulin Bleu :

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le décompte détaillé du budget annexe Lotissement du Moulin Bleu 2022, qui se solde par un excédent final de 487 341.90 €. Monsieur le Maire précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement ce budget, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune, pour un reversement sur le budget annexe du Lotissement du Moulin Garreau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le reversement du solde du budget annexe du Lotissement du Moulin Bleu, soit 487 341.90 €, au budget principal 2023 de la commune dans un 1^{er} temps, puis dans un 2^{ème} temps un reversement du budget principal vers le budget annexe du Lotissement du Moulin Garreau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide également de la clôture du budget annexe du Lotissement du Moulin Bleu.

3.4 – Etude et vote des budgets primitifs 2023 du budget communal et des budgets annexes Lotissements du Moulin Bleu et du Moulin Garreau :

Pour le budget communal :

La section de fonctionnement du budget primitif 2023 du budget communal se présente comme suit :

DEPENSES

• 60 – Achat et variation de stocks	350 100.00 €
• 61 – Services extérieurs	380 700.00 €
• 62 – Autres services extérieurs	117 500.00 €
• 63 – Impôts Taxes et versements assimilés	10 100.00 €
• 012 – Charges de personnel	1 504 200.00 €
• 65 – Autres charges de gestion courante	379 377.46 €
• 66 – Charges financières	40 000.00 €
• 67 – Charges exceptionnelles	45 000.00 €
• 014 – Atténuation de produits	1 500.00 €
• Ecritures d'ordre entre section	40 000.00 €
• 023 – Virement à la section d'investissement	480 000.00 €
	<hr/>
	3 348 477.46 €

RECETTES

• 002 – Excédent reporté 2022	399 977.46 €
• 013 – Atténuation de charges	5 000.00 €
• 70 – Produit des services	352 000.00 €
• 73 – Impôts et taxes	1 939 300.00 €
• 74 – Dotations et participations	602 200.00 €
• 75 – Autres produits de gestion	40 000.00 €
• 77 – Produits exceptionnels	10 000.00 €

Total des Recettes

3 348 477.46 €

La section d'investissement du budget primitif 2023 du budget communal se présente comme suit :

DEPENSES

• Déficit reporté 2021	0.00 €
• Remboursement du capital des emprunts	250 000.00 €
• Dépenses d'équipements y compris les restes à réaliser 2022	4 666 321.11 €
• Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	305 000.00 €
Total des Dépenses	5 221 321.11 €

Un programme d'investissement à hauteur de 4 666 321.11 € (y compris les restes à réaliser 2022 de 650 493.41 €) composé des opérations suivantes :

3 331 181.57 € - Construction d'un Pôle Enfance : Début de la construction sur 2023 pour un achèvement prévu en juillet 2024

428 468.00 € - Opération de redynamisation du centre bourg : Les travaux de déconstruction vont commencer en mai 2023. Le plan guide opérationnel étant achevé (présentation en réunion publique le 13 avril prochain), la commune de Montbert va procéder dans le courant de l'année au choix du promoteur qui va réaliser la construction des cellules commerciales et logements sociaux.

209 821.70 € - Acquisitions et réserves foncières : Acquisition des terrains YA 50 et ZR 31 (non réalisés en 2022), acquisition des terrains pour l'aménagement de cheminements doux vers l'Hommeau et le Cerny, acquisition terrain pour l'extension du cimetière, immeuble rue des Grands Fiefs

186 871.68 € - Restructuration et extension de la mairie : Paiement du solde des marchés de travaux

169 337.78 € - Travaux de voirie : solde du programme de voirie 2022, programme de voirie 2023 avec des travaux dans les lieux-dits l'Hommeau, la Pommeraie, Chez Hégron – Les Hautes Nourrissonnières, ainsi que sur l'impasse des prés et rue des deux ponts. Ce montant comprend également des crédits pour des travaux d'éclairage publique avec notamment le remplacement des lanternes « boules » rue de la Minoterie

90 950.13 € - Frais d'études : solde des études débutées en 2022 (schéma directeur EP, défense incendie, modification n°0.5 du PLU), lancement de l'atlas de la biodiversité, du schéma directeur des déplacements doux, provision pour la révision du PLU

90 000.00 € - Aménagement des ombrières : réalisation des ombrières sur le parking de la salle de sport et sur le terrain derrière le bar du foot (boulodrome)

64 823.11 € – Travaux sur les bâtiments communaux avec principalement des travaux d'accessibilité

94 867.14 € - Autres dépenses – 52 274.62 € au titre des acquisitions de matériels et dotation informatique (petits matériels pour les différents services municipaux, matériels informatiques pour la mairie et les écoles), **26 592.52 € au titre de l'aménagement des jardins de l'Ognon** et **16 000 € pour la réalisation d'un parcours santé**

RECETTES

• Reprise de l'excédent d'investissement 2022	120 935.11 €
• Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000.00 €
• Virement de la section de fonctionnement	480 000.00 €
• Reste à réaliser 2022	798 217.00 €
• F.C.T.V.A et taxe d'aménagement	440 000.00 €

• Fonds de concours et subventions	987 669.00 €
• Emprunt	1 549 500.00 €
• Ecritures d'ordre entre section	40 000.00 €
• Ecritures d'ordre à l'intérieure de la section	305 000.00 €
Total des Recettes	5 221 321.11 €

Pour le budget annexe Lotissement du Moulin Bleu :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal « le Moulin Bleu », qui se présente ainsi qu'il suit :

⇒ **Section de fonctionnement (montant HT) :**

DEPENSES

• 65822 – Reversement de l'excédent 2022 du budget annexe vers le budget principal	487 341.90 €
Total des Dépenses	487 341.90 €

RECETTES

• 002 – Excédent reporté 2022	487 341.90 €
Total des Recettes	487 341.90 €

Pour le budget annexe Lotissement du Moulin Garreau :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal « le Moulin Garreau », qui se présente ainsi qu'il suit :

⇒ **Section de fonctionnement (montant HT) :**

DEPENSES

• 6015 – Acquisition de terrains	40 000.00 €
• 6045 – Frais d'études	20 000.00 €
Total des Dépenses	60 000.00 €

RECETTES

• Ecritures d'ordre (variation de stocks des terrains)	60 000.00 €
Total des Recettes	60 000.00 €

⇒ **Section d'investissement (montant HT) :**

DEPENSES

• 001 – Déficit reporté 2022	436 665.50 €
• Ecritures d'ordre (variation de stocks des terrains)	60 000.00 €
Total des Dépenses	496 665.50 €

RECETTES

• 1641 - Emprunt	496 665.50 €
Total des Recettes	496 665.50 €

3.5 – Acquisition des parcelles ZA n°21 et n°22 au lieu-dit « la Chaise Meunière » :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'acquisition des parcelles ZA n°21 d'une superficie de 2 780 m² et n°22 d'une superficie de 860 m² situées au lieu-dit « la Chaise Meunière » et appartenant à la famille RIVIERE, pour un montant global de 650 €. Il précise que l'intérêt de ces acquisitions est de favoriser la visibilité au niveau du virage dangereux de la Chaise-Meunière sur la route départementale n°57.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de ces deux parcelles de terrain pour un coût global de 650 €.

3.5 – Vente d'un délaissé communal au lieu-dit « les Croix » – reprise de la délibération initiale :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la vente d'un délaissé communal au lieu-dit « les Croix » à Monsieur et Madame BOUCHAUD, conformément à leur courrier de demande d'acquisition établie à leurs deux noms.

L'office notarial d'Aigrefeuille sur Maine a fait savoir aux services de la mairie de Montbert que Monsieur BOUCHAUD Jean-Christophe a pour projet d'acquérir le bien seul. Aussi, il est nécessaire pour le Conseil Municipal de délibérer de nouveau en précisant que la vente du délaissé communal se fera uniquement au profit de Monsieur BOUCHAUD Jean-Christophe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder à Monsieur BOUCHAUD Jean-Christophe le délaissé communal situé au lieu-dit les Croix.

4 – Marchés Publics :

4.1 – Redynamisation du centre bourg – travaux de déconstruction – choix de l'entreprise :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a confié à LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT (LAD) une délégation de maîtrise d'ouvrage par mandat pour procéder aux travaux de démolition des bâtis situés au 1, 3 et 5 rue de la Gare.

Les services de LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT ont lancé en janvier 2023 une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour souscrire un marché de travaux avec pour objet la réalisation des travaux de démolition et déconstruction, ainsi que le traitement de l'amiante présent dans les bâtiments. L'estimation financière de ces travaux a été évaluée à 170 000 € HT.

Considérant les résultats de la consultation, la présentation faite par LAD le 21 mars 2023 du rapport d'analyse des offres et le classement des propositions réalisé en application des critères de sélection des offres définis dans le règlement de la consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise LANDAIS ANDRE de Mésanger pour un montant de 108 839.00 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par l'entreprise LANDAIS ANDRE de Mésanger pour un montant de 108 839.00 € HT correspondant à l'offre de base.

Signatures :

Le Maire – M MIRALLIÉ Jean-Jacques	Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès DE BOURMONT
	